



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 25 janvier 2021, a adopté le règlement suivant :

21-007 Règlement autorisant un emprunt de 5 450 000 \$ pour le versement de contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 23 avril 2021. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 5 mai 2021

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat